

SIAEP BURANDE - MORTAGNE
Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement : ISSOIRE

AR_2025_04

portant tableau annuel d'avancement de grade - 2025

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Président du SIAEP BURANDE MORTAGNE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu l'arrêté n°AR_2023_08 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 21/04/2023;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme SERRE Nadine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	examen professionnel

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Dépôt Sous-Préfecture d'Issoire
Date de réception de l'AR: 06/08/2025
063-256300310-20250806-AR_2025_04-AR

Fait à LA TOUR D'AUVERGNE, le 06/08/2025

Le Président,
Jean Louis GATIGNOL

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.